

L'accompagnement des décrocheurs scolaires en service civique

Une enquête en Bouches-du-Rhône
2020-2021

Quelle place prend le service civique dans la lutte contre le décrochage scolaire ? Quelle forme prend l'accompagnement de ces jeunes dans ce cadre ? L'enquête présentée ici vise à analyser la mise en œuvre et les effets de l'accompagnement proposé aux volontaires en service civique en situation de décrochage scolaire. Etude à la fois distanciée et compréhensive, qualitative et quantitative, de l'accueil et de l'encadrement en service civique de jeunes décrocheurs scolaires impliquant ces jeunes, elle a également pris en compte un ensemble pluriel de professionnels : référents du service civique, acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire, prescripteurs, animateurs des structures d'accueil des jeunes en service civique. L'expérience du service civique pour les volontaires ne peut en effet pas être comprise sans qu'il soit tenu compte de leurs relations avec les personnes chargées de les accompagner pas plus qu'elle ne peut l'être d'ailleurs sans que soient considérés leurs conditions de vie, leurs ressources et leurs intérêts tels qu'ils résultent de leur parcours.

Après plusieurs mois d'enquête dans les Bouches-du-Rhône en 2020 et 2021, l'équipe a exposé un certain nombre de résultats dans les rapports intermédiaire et final de cette recherche. On présente ici une synthèse de l'ensemble de ces résultats, organisée en cinq parties. La première partie apporte des éléments de cadrage, notamment sur les caractéristiques des jeunes enquêtés et les conditions de réalisation des missions de service civique durant la crise sanitaire. La deuxième partie revient sur l'origine du service civique dans l'accueil des publics fragiles. La question de l'accessibilité du dispositif pour ces jeunes constitue l'objet de la troisième partie. La quatrième partie s'intéresse au travail d'encadrement et d'accompagnement des jeunes par les professionnels de terrain. Nous verrons ensuite, dans la cinquième partie, que les jeunes présentent le temps du service civique comme un temps socialement légitime de répit

(notamment vis-à-vis des classements scolaires et du marché de l'emploi). La sixième et dernière partie documente le rapport satisfait ou insatisfait des jeunes enquêtés au service civique.

Enquêter les décrocheurs scolaires en service civique en Bouches-du-Rhône en 2020/2021

L'enquête sur les usages du service civique par des décrocheurs scolaires et leurs encadrants en Bouches-du-Rhône a dû être réalisée dans des conditions particulières liées à la crise sanitaire : son déroulement a été retardé, ce qui a conduit notamment à annuler des déplacements, à empêcher des observations sur le terrain. Des données chiffrées (base Elisa de l'Agence) et des informations collectées par le biais d'entretiens semi-directifs auprès d'encadrants (de niveau intermédiaire, les observations à un niveau plus fin n'ont pas été possibles en raison des restrictions sanitaires) et de jeunes concernés ont toutefois pu être travaillées. Ce sont ainsi, au final, 71 entretiens qui ont pu être réalisés dont 26 auprès d'encadrants, 17 auprès de jeunes (9 filles et 8 garçons) en service civique combiné avec une formation assurée par la MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire) et 28 auprès de jeunes (15 filles et 13 garçons) en service civique ordinaire – le département des Bouches-du-Rhône ne dispose pas de jeunes volontaires décrocheurs scolaires en service civique dans sa formule simple (accompagnement Éducation nationale).

En Bouches-du-Rhône on dénombre, en 2019, 2295 jeunes en service civique, ce département ayant une part de jeunes en décrochage scolaire (19,3% soit un effectif total de 445 jeunes) plus élevée qu'au niveau régional (18,9%) et national (17%). C'est un groupe de jeunes qui s'y distingue de l'échelon national par la part accueillie dans des associations, fédérations et unions (76,4% contre 60,9% nationalement). Du côté des professionnels chargés de les accompagner (du moins au niveau intermédiaire observé), l'association Unis-Cité apparaît comme jouant un rôle central.

Les deux origines du service civique

« L'engagement citoyen » comme mot d'ordre de l'action publique actuelle à destination de la jeunesse, au sens de la participation durable à la vie publique à travers l'implication dans des projets d'intérêt général, constitue une dimension forte de la présentation du dispositif du

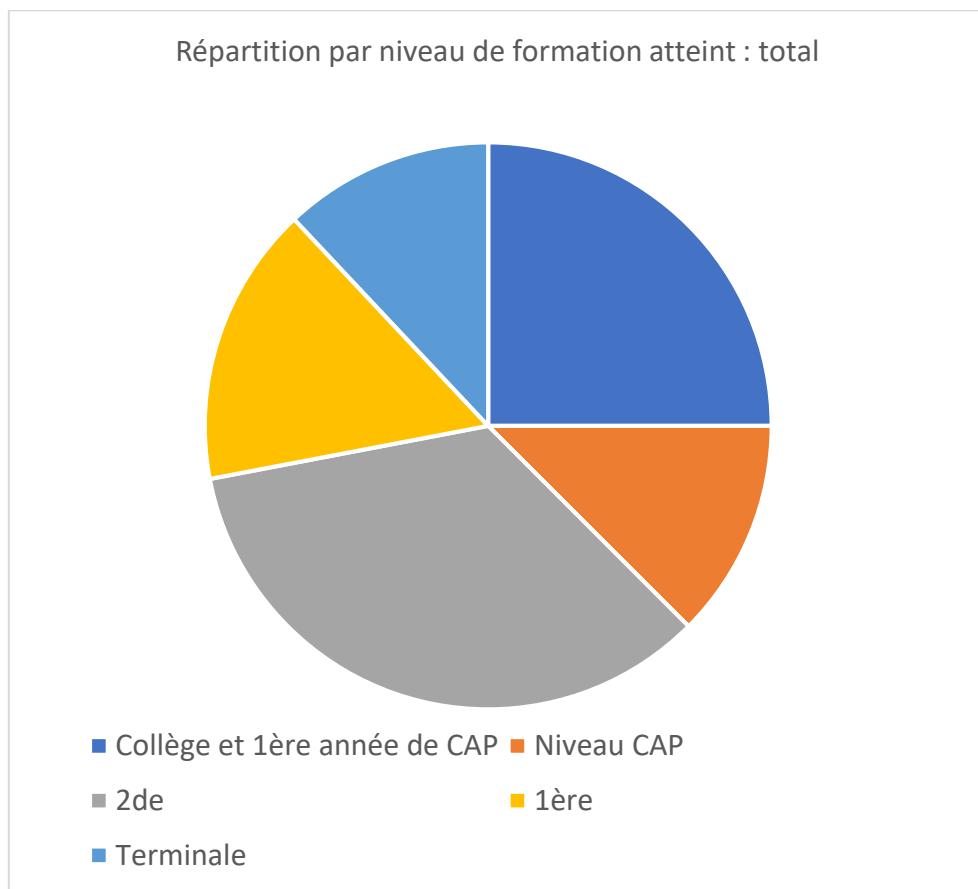
service civique. Dans le cas d'espèce, la mise en avant de « l'engagement citoyen » résulte de la convergence de deux histoires, distinctes au départ : celle de la fabrique à la française du citoyen après que la conscription masculine armée obligatoire a été supprimée (suppression effective en 2001) et celle liée à la création de l'association Unis-Cité en 1994 militant pour l'engagement individuel dans des actions concrètes ouvertes à tous. L'article 8 de la loi de mars 2010 en résume parfaitement l'esprit et les objectifs à la convergence du thème du développement personnel mis en avant par Unis-Cité et de celui de la formation du citoyen, fonction régaliennes de l'Etat : « Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée ». Le service civique est conçu comme mettant en relation directe chaque jeune avec la communauté nationale ou, pour le dire autrement, comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général (porté par une association ou une personne morale de droit public) et un projet personnel d'engagement (porté par chaque jeune volontaire). Ce faisant, le dispositif présente une unité ... que son exploration sociologique a rapidement défaite, à des fins d'analyse, au motif de la diversité sur laquelle repose son fonctionnement effectif.

Celui-ci s'appuie en effet sur un très large éventail de structures. Il y a tout d'abord celles qui accueillent effectivement les volontaires dans le cadre de leurs missions : associations, établissements publics, collectivités territoriales. À cela s'ajoute les grandes associations d'éducation populaire chargées d'organiser ces missions à travers l'accueil, l'accompagnement et la formation des jeunes. Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'association historique Unis-Cité joue, à ce niveau, un rôle central dans le département des Bouches-du-Rhône. Par ailleurs, les missions de service civique dévolues aux jeunes les plus faiblement qualifiés font potentiellement appel à deux types de structures impliquées par ailleurs dans le traitement du décrochage scolaire : d'une part les établissements scolaires et les dispositifs de l'Éducation nationale, notamment dans le cadre des antennes de la MLDS (deux dans le département concerné par l'enquête) ; d'autre part les Missions locales, par la mission de prescription qu'elles assurent pour l'orientation en service civique proposée comme une solution parmi d'autres aux jeunes en difficulté d'insertion. Les Missions locales disposent de l'agrément pour organiser des missions de service civique au même titre que les associations d'éducation populaire et peuvent, de ce fait, accueillir dans leurs locaux des volontaires. Il résulte de tous ces éléments une diversité de finalités dans la mise en œuvre du service civique pour ces jeunes, selon la structure impliquée, entre développement individuel du côté de l'éducation populaire

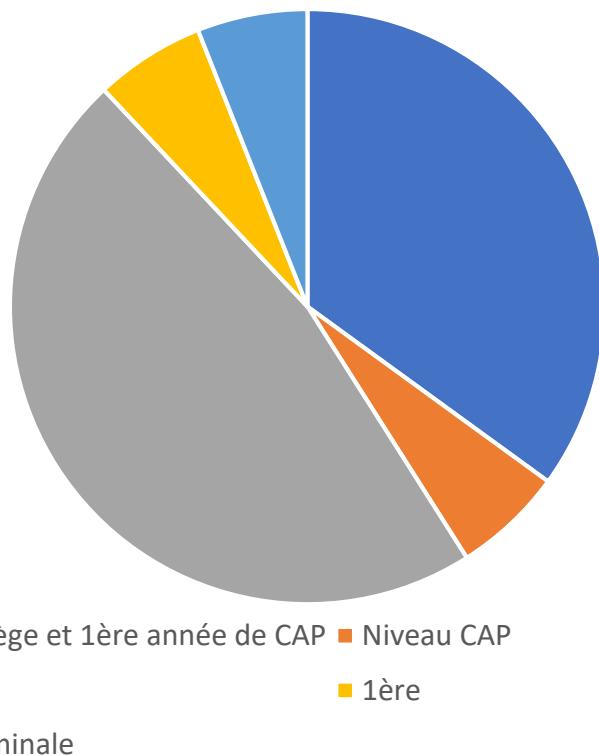
(représentée localement de façon prototypique par Unis-Cité), raccrochage en formation du côté de l'école (Mission de lutte contre le décrochage scolaire) et insertion professionnelle (du côté des Missions locales). On assiste à une véritable division du travail d'encadrement entre professionnels que la confrontation à un public en échec scolaire rapproche toutefois.

Accès au service civique : en principe et dans les faits

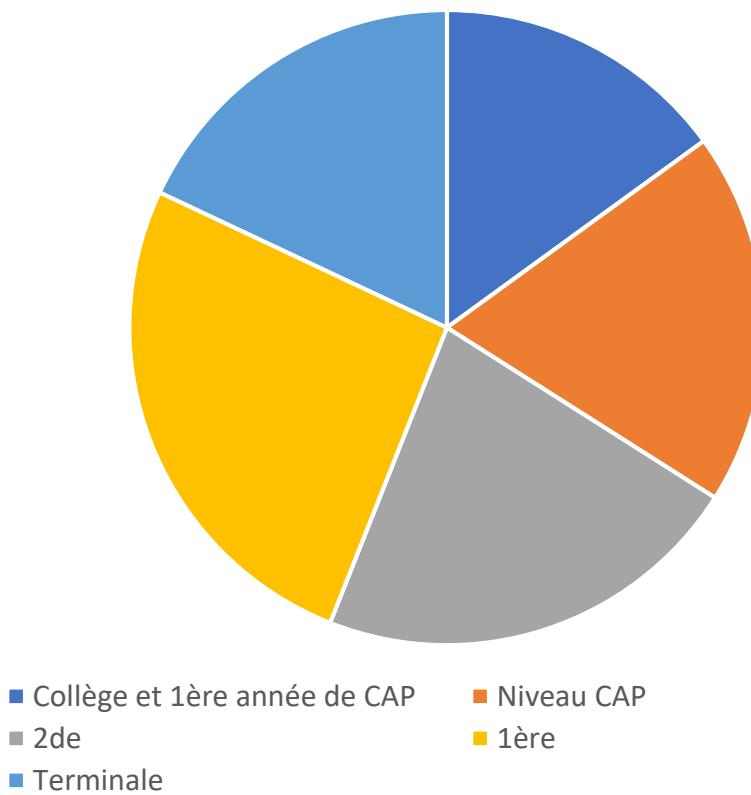
L'enquête conduite sur un territoire différent, plusieurs années après une première dans les Pays-de-la-Loire où nous faisions ce constat, oblige à dire, d'une part, que le dispositif du service civique reste mal connu des jeunes enquêtés. D'autre part, ceux-ci présentent une assez grande diversité de profils, malgré leur situation commune de sortie précoce du système scolaire, désignée diversement selon les institutions : « décrocheurs » pour l'Éducation nationale, « infra-bac » pour Unis-Cité. Ainsi les sorties de formation s'échelonnent-elles entre le niveau du collège et celui de terminale générale (voir graphiques).



Répartition par niveau de formation atteint : service civique combiné



Répartition par niveaux de formation atteint : service civique simple



Les graphiques montrent une différence de répartition assez marquée entre jeunes en service civique combiné et jeunes en service civique ordinaire. Cette différence recouvre une différence d'origine sociale. Certes, les milieux populaires sont largement surreprésentés : quand on additionne les mères déclarées inactives ou au foyer et les employées (vendeuse, secrétaire, agent hospitalier, aide-soignante par exemple), on a plus de 80 % de l'ensemble des volontaires enquêtés. Ce même regroupement donne la quasi-totalité des statuts pour les mères de volontaires en service civique combiné, traduisant un recrutement encore plus socialement marqué pour cette sous-population. Les jeunes en service civique ordinaire, plus âgés, sont plus fréquemment issus de milieux sociaux plus stabilisés.

On peut prendre comme un indicateur d'une faible autonomie le fait que les jeunes rencontrés présentent leur parcours les ayant conduits à effectuer un service civique comme le résultat d'un acheminement par un tiers. A ce titre, la récurrence dans leur discours des références aux Missions locales doit être relevée, signe du rôle fort de prescripteur que cette institution assure en la matière. Ses agents envisagent clairement ce dispositif comme faisant partie de leur offre à destination de leur public (la loi récente sur l'obligation de formation a peut-être joué un rôle dans ce sens). Plus d'un tiers de notre échantillon a été orienté en service civique par un conseiller Mission locale et il s'agit là des jeunes dont les situations sont les plus précaires. La logique d'acheminement qui sous-tend fondamentalement l'engagement dans le service civique des jeunes concernés par l'enquête ne doit pas être vue comme limitée à la seule action des relais dont dispose l'Etat sur le terrain ; la mobilisation des mères est en effet un des constats les plus robuste que l'on peut faire à leur écoute : un tiers d'entre eux la mentionne comme en première ligne sans que la question leur ait été explicitement posée. Toutefois, cette présence des mères – et les modalités de leur intervention – varie selon les fractions des classes populaires et des classes moyennes dont elles relèvent.

Endosser le rôle de professionnel de jeunesse

Les institutions ont des mandats portés par les professionnels chargés de mettre en œuvre des protocoles d'action relativement bien définis. La MLDS a pour objectif de raccrocher les décrocheurs, la Mission locale vise l'insertion des jeunes peu qualifiés et Unis-Cité privilégie « l'engagement citoyen ». Dans la réalité, alors qu'elles se définissent de manière séparée, les institutions réalisent les mêmes missions : encadrer, socialiser et faire en sorte que l'expérience

du service civique conduise à l'acquisition de « compétences psychosociales » (confiance en soi, reconnaissance du collectif, autonomisation, etc.). Cette convergence est notamment visible quand il s'agit de gérer les situations difficiles : conflits entre jeunes ou avec les adultes, problèmes personnels, décrochage du dispositif. Malgré une dénégation commune aux trois groupes professionnels enquêtés d'être des « travailleurs sociaux », l'activité d'accompagnement dans ces situations n'est pas très éloignée de celle d'un éducateur spécialisé, dans un mélange d'encadrement et de contractualisation. Les professionnels de terrain s'inscrivent dans une démarche typique d'accompagnement (aujourd'hui généralisée dans le domaine de l'intervention sociale) auprès des volontaires décrocheurs. Cette démarche s'individualise au travers d'un travail relationnel de guidance auprès de chaque jeune orienté vers la réalisation d'un projet personnel, d'études, de formation ou professionnel – à côté de temps collectifs tels que ceux dédiés aux formations citoyennes.

Il ne faut toutefois pas considérer que l'accompagnement par les encadrants ne débute qu'avec les missions. Le travail fait sur et avec les jeunes commence, dans les faits, lors de véritables temps de repérage via des entretiens, des travaux en ateliers d'un « potentiel » d'engagement, de signes d'une disponibilité dans le sens du projet de la structure d'intermédiation (qui s'emploie aussi à constituer des groupes qui vont « fonctionner »). L'acheminement de ces jeunes est en même temps une « sélection » que les encadrants réalisent conformément aux objectifs de leurs institutions. Ils cherchent ainsi à orienter vers le service civique les jeunes qui leur semblent les plus disposés à bénéficier positivement de leur accompagnement.

L'accompagnement que vont pouvoir mener par la suite les encadrants dépend pour une grande part des ressources, des intérêts et plus largement des dispositions des jeunes tels qu'ils ont été façonnés par leur parcours antérieur. Les encadrants vont nécessairement devoir faire avec. À cet égard, il est notable que deux populations distinctes constituent de fait le groupe des « décrocheurs scolaires » étudiés pour lesquelles on repère deux types d'accompagnement qui vont être concrètement mis en œuvre – même si dans l'ensemble ces jeunes sont à peu près toutes et tous concernés par des vies, des trajectoires heurtées, un rapport négatif à l'école, phobies scolaires, harcèlements (à l'école ou dans la famille) et troubles de l'apprentissage revenant fréquemment dans leurs récits :

- Le premier type d'accompagnement est à destination des jeunes mineurs en service civique combiné, accompagnés à la fois par la MLDS et Unis-Cité. Leur décrochage est récent et l'action qui va être conduite sur et avec eux consiste pour l'essentiel à les reconduire sur le chemin de l'école. Les modalités de ce travail prendront un tour

singulier du fait qu'il est en partie réalisé par des formatrices d'Unis-Cité, agissant de concert avec des personnels de l'éducation nationale (MLDS). En binôme, les professionnels ici impliqués développent des pratiques d'accompagnement et de formation qui les éloignent légitimement (à leurs propres yeux pour commencer) de la forme scolaire dans un but pourtant de « raccrochage scolaire ».

- Le second type d'accompagnement, moins resserré, moins enveloppant que le précédent, concerne les volontaires en service civique ordinaire. Cette population est plus âgée et se caractérise par son hétérogénéité suivant son niveau de sortie scolaire et le type de formation dont elle est issue. Ces volontaires ont connu, depuis l'interruption de leur scolarité plus ancienne dans le temps que celle des jeunes en service civique combiné, diverses expériences (accompagnement par des dispositifs d'insertion, petits boulots, « débrouille »). Deux cas de figure dans ce groupe sont prépondérants, suscitant deux types d'accompagnement : celles et ceux pour lesquels le souhait de l'après service civique revêt les traits d'une insertion rapide sur le marché du travail (Idriss, par exemple, parle du fait que « reprendre l'école va [le] démotiver » et il « préfère directement » (s'insérer sur le marché du travail)) ; celles et ceux, disposant manifestement de plus de ressources, notamment familiales, qui mettent en avant d'abord des problématiques de (re)construction de soi et pour lesquels, à l'image d'Hugo, il s'agit d'« éviter de rentrer dans l'emploi directement ».

Le service civique comme temps de répit

Au moment où nous les avons interrogés, la moitié des jeunes sont en service civique depuis quatre mois et plus et ont donc effectué au moins la moitié de la durée de leur engagement. À ce titre, ressortent des entretiens de très nombreuses allusions au fait que le service civique peut être intéressant pour celles et ceux qui n'ont rien d'autre à faire : « Je n'ai vraiment rien fait, je passais mon temps un peu comme ça, je sortais voilà, j'étais perdue », dit Suzy, « cette année j'avais pas grand-chose à faire », « je ne faisais clairement rien » ou encore « je ne faisais rien du tout » déclarent Haroun, Sébastien et Mickaël. Pour ces jeunes, le vide d'activités est présenté comme étant devenu invivable (« J'ai rien fait pendant longtemps, pendant au moins 7 mois j'ai rien fait. C'était dur », dit Léa) et injustifiable parce qu'« il faut être inscrit quelque part », être occupé par un temps et une activité socialement légitime comme le rappellent ou le font sentir les parents : « Ma mère ne voulait pas me voir rien faire, du coup c'est pour ça que

je suis en service civique », dit Soraya. Par contraste, le service civique est envisagé comme un temps profitable pour soi, ce que les jeunes s'emploient à (dé)montrer en recourant très souvent à des références au travail comme instance symbolique porteuse de sens à leurs yeux (« Déjà ça me fait travailler. Ça faisait un an et trois mois que je ne faisais rien, déjà c'est beaucoup mieux pour le moral » dit Sébastien ou encore « je ne fais pas rien de mes journées, je travaille » dit Pedro) et aux avantages qu'ils lui associent en tant que « cadre » qui permet de recouvrer un « rythme de vie », de « se resocialiser », de « rebouger », ce qui est « mieux que de se lever à 15h00 ». Le service civique est parfois littéralement dans la bouche de ces jeunes un substitut au travail (au sens de l'emploi) qu'ils n'ont pas trouvé dans des secteurs bouchés à l'issue d'une formation (c'est le cas d'une jeune femme interviewée qui a obtenu un CAP) ou faute de l'avoir achevée, à un moment de crise sanitaire qui a rendu l'emploi (ou la possibilité d'un stage, d'un apprentissage) plus rare encore. Le service civique peut aussi venir contribuer à résoudre des difficultés économiques (y compris du groupe familial dont on partage la vie au quotidien). Quand les jeunes parviennent à se dégager de cette urgence, ils vivent le temps présent comme un temps d'attente active au cours duquel ils emmagasinent un capital, un stock d'expériences pour la suite en vue d'une reprise des études, d'une formation. Pour ces jeunes, ce peut être la mission de service civique elle-même qui vient les reconnecter au projet d'une inscription dans une formation après un parcours scolaire arrêté pour cause de mauvaise orientation.

Le service civique apparaît aux jeunes concernés comme un temps de répit, hors de tout classement scolaire ou de l'urgence à se placer professionnellement, après des parcours cuisants dont leurs récits se font l'écho : « C'est pas que ce soit un truc de fou mais voilà quoi : quand tu sais pas quoi faire, tu fais ça pendant un an, tu réfléchis, tu vois. Je trouve que c'est une expérience à faire et que tous les jeunes ils devraient la faire » dit Marwa, qui, « de base », « n'aime pas l'école », « n'arrive pas à rester assise » ni « à suivre un cours traditionnel » et qui trouve dans la formule Booster du service civique des activités, des travaux « où on est en groupe et où on travaille ensemble. Vu qu'on est peu dans la classe, la prof peut s'occuper de chacun de nous genre sans mettre les autres à l'écart ».

Satisfaits et insatisfaits

L'enquête auprès d'un échantillon de jeunes en service civique décrocheurs scolaires, certes limité et singulier dans ses caractéristiques (relativement à la population générale des jeunes

en service civique), enrichit la connaissance des motifs de satisfaction et d'insatisfaction des volontaires.

Ainsi, les informations recueillies dans le cadre de notre enquête recouvrent le sentiment positif qu'inspirent à la plupart des jeunes le service civique. Les motifs mis en avant et l'intensité de la satisfaction telle qu'elle trouve à s'exprimer dans les entretiens réalisés sont cependant variés. Ils mettent en avant qui la « super équipe », qui la « bonne entente » entre jeunes, qui l'écoute et l'accompagnement des encadrants, qui, enfin, le sérieux des missions accomplies, l'opportunité de la découverte de soi et du monde (y compris dans ses aspects peu reluisants, telles que les conditions de vie marquées par l'isolement ou la misère des personnes aidées). L'expression de la satisfaction n'emprunte guère le motif de la citoyenneté en tant que telle (un seul fait exception dans notre échantillon, enfant d'une famille de pompiers qui « savent ce que c'est que le service civique »), tout au plus celui de l'utilité de son action pour les autres. En termes d'intensité de la satisfaction exprimée, les propos recueillis vont du sentiment d'avoir découvert un type d'activité dans lequel des jeunes se projettent professionnellement à l'avenir à des propos plus concis dans lesquels la satisfaction n'est pas associée à de grands motifs, socialement valorisés (dans ce registre un jeune exprime sa satisfaction à faire un service civique même si, de son aveu même, il n'apprend rien mais parce que « c'est tranquille, c'est pas trop dur à faire »).

Les motifs d'insatisfaction sont très circonstanciés et/ou ciblés : des jeunes mettent en avant que le service civique ne se déroule pas comme attendu de leur part, voire comme prévu par leurs encadrants en raison du contexte de gestion de la crise sanitaire alors en cours, pour ce qu'ils peuvent en savoir. Indépendamment du contexte particulier de l'année au cours de laquelle l'enquête s'est déroulée, quand un jeune exprime de l'insatisfaction, il cible par exemple le temps scolaire pris en charge par la MLDS dans le cadre du service civique combiné ou bien certains enseignements particuliers qui sont pour lui autant de souvenirs cuisants de sa scolarité antérieure ou dont il ne comprend pas l'utilité. Les temps de formation citoyenne sont également concernés par l'expression ciblée de motifs d'insatisfaction. Quand les attentes sont fortes et la déconvenue finalement au rendez-vous, celle-ci est à la hauteur des premières. Dans un cas c'est un événement très douloureux sur le terrain (une agression sexiste) qui fait basculer tout le sens du service civique pour la jeune femme concernée venue « rêver », « voir des choses » et « apprendre ». Dans un autre cas, la déception porte sur les modalités d'une mission en particulier, effectuée parmi d'autres : pour la jeune concernée, la « mission » ressemble trop à un travail salarié d'exécution qui n'y a pas sa place. Officiellement volontaires en service civique, les jeunes

ne le sont pas pour toutes les situations diverses et concrètes dans lesquelles ils peuvent être amenés à devoir agir dans les faits et qui sont susceptibles de présenter un écart avec ce que seraient d'authentiques missions de service civique à leurs yeux (*« Ce n'est pas pour ça que je suis venu »*, dit Olivier). Le seul rejet massif du service civique observé concerne le cas d'une jeune femme présentant le fait d'être en service civique comme le résultat d'une injonction parentale à laquelle elle n'a pas pu se soustraire.

Conclusion

Interrogés sur la suite, les jeunes sont le plus souvent assez diserts, les projets ne manquent pas dans leurs bouches, au moment de l'enquête tout du moins. Ces projets sont cependant rarement en lien direct avec la mission que les jeunes sont en train de réaliser – et n'évitent pas toujours l'onirisme social à travers la formulation de projets peu réalistes.

Les encadrants rencontrés s'avèrent très accueillants aux jeunes enquêtés, marqués par des trajectoires pour le moins difficiles et pour lesquels les missions ne se déroulent pas toujours conformément à leurs attentes. Les professionnels se montrent manifestement réactifs... particulièrement au cours de cette année de crise sanitaire qui a bouleversé les organisations habituelles : nombre de volontaires se sont retrouvés avec une activité réduite voire sans aucune activité, notamment dans le cadre de ce qui est souvent proposé aux jeunes les moins qualifiées, à savoir des interventions en maison de retraite et des visites de convivialité aux personnes âgées à leur domicile. Les tuteurs ont adapté les missions, par exemple en les réorientant vers la distribution de repas aux plus démunis, et surtout en veillant que ces circonstances exceptionnelles et inattendues ne soient pas facteur de décrochage du dispositif.

Les jeunes ciblés par l'enquête sont cependant peu nombreux à être accueillis en service civique au regard du nombre de décrocheurs scolaires dans le département enquêté (notamment dans sa formule combinée qui n'y concerne que 20 jeunes). Un recrutement plus large pourrait être envisagé – une mobilisation plus forte de l'Éducation nationale pourrait y aider, un seul des 45 jeunes interviewés ayant été orienté vers le service civique. À cet effet, il conviendra d'éviter un discours trop généralisant sur l'engagement pouvant s'avérer démobilisant, ces jeunes en particulier pouvant s'en sentir exclus à l'énoncé que leur « mission » n'est pas « un travail ».

Le leitmotiv de « l’engagement citoyen » ne doit pas avoir pour conséquence de faire de ces jeunes des passagers clandestins pour lesquels le service civique ne serait qu’une opportunité d’occuper un temps social vide. Il est indispensable de reconnaître qui ils sont et que les voies d’accès à l’intégration sociale sont multiples (par le travail par exemple, auquel ils font si souvent référence). C’est ce qu’en pratique font les encadrants observés, fortement engagés dans le sens d’un tutorat à l’accompagnement symbolique quitte à se mettre en limite parfois du mandat de leurs organisations respectives. A la controverse sans fin, routinisée du risque (avéré) d’emploi déguisé des missions de service civique (ce type de critique était déjà formulée à l’endroit des dispositifs dans la lignée desquels le service civique se situe, des travaux d’utilité collective des années 1980 aux emplois jeunes de la fin des années 1990), le contrôle nécessaire à sa mise en œuvre pourrait surtout s’attarder à s’assurer qu’un tel tutorat est bel et bien toujours réalisé.

Pierre-Yves Bernard, Maître de conférences, sciences de l’éducation, Université de Nantes

Gérald Houdeville, Maître de conférences, sociologie, Université catholique de l’ouest d’Angers

Céline Jacob, doctorante, sciences de l’éducation, Université de Nantes

Charles Suaud, Professeur émérite, sociologie, Université de Nantes